Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260428-2026_45-DE

COMMUNE DE LOCMALO

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Délibération n°2026-45 du 28.04.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Monsieur COSPEREC Bernard, Madame MICHALAK Rachel, Monsieur Joël GAUTIER, Madame Christine ROBERT, Madame Clarisse CHEVRAY, Monsieur Steven PEURON, Madame Solène LE MOUEL, Madame Géraldine LANGLO, Monsieur Thierry LE SAUX, Madame Sylvie DELPLANQUE et Monsieur Gilbert LE LAMER

Absences excusées : Madame Chrystel LOMBARD (pouvoir donné à Jean-Charles LOHÉ), Monsieur Aurélien AUDIC et Monsieur Guillaume POUHIN (pouvoir donné à Solène LE MOUËL)

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé DELPLANQUE Sylvie secrétaire de séance.

DECISON MODIFICATIVE N° 1- BUDGET PRINCIPAL – RECTIFICATION DE LA DELIBERATION 2026-19

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2026-19 en date du 03 mars 2026 approuvant le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Locmalo ;
Considérant qu'une erreur matérielle a été constatée dans le tableau de présentation des résultats, concernant le résultat de clôture 2024 en section d'investissement ;

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260428-2026_45-DE

Considérant que le montant inscrit de 129 944,95 € est erroné et doit être remplacé par le montant exact de 37 137,70 € ;
Considérant que cette correction entraîne une modification du résultat de clôture de l'exercice 2025 en section d'investissement, désormais fixé à 137 278,11 € ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de rectifier la délibération n°2026-19 du 03 mars 2026 comme suit :

COMMUNE (budget n°71200)	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	598 654,51 €	496 676,42 €
Recettes	751 800,85 €	596 818,83 €
Résultat de l'exercice 2025	**153 146,34 €**	**100 142,41 €**
Résultat de clôture 2024	*50 000,00 €*	*37 135,70 €*
Résultat de clôture de l'exercice 2025	**203 146,34 €**	**137 278,11 €**
Résultat global		**340 424,45 €**

Nouveau résultat global cumulé : 340 424,45 €

- **APPROUVE** e devis de la société Bureau Vallée relatif à l'acquisition d'équipements de bureau ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à cette opération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

****

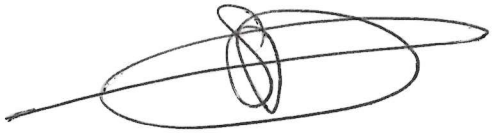
À Locmalo, le 28 avril 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260428-2026_45-DE

Le secrétaire de séance,



DELPLANQUE Sylvie

Le Maire



Jean Charles LOHÉ

Affiché en Mairie le 29 avril 2026
Transmis en Préfecture le 29 avril 2026